

HORAIRE 4 JOURS (4/8/32) AVEC RÉDUCTION du temps de travail

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADHÉSION À UNE MESURE D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

2 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Nom de la personne salariée : _____

Numéro de matricule : _____

Titre d'emploi : _____

Service : _____

Supérieur immédiat : _____

Journée d'absence : * _____

Horaire des jours travaillés : * _____

(à convenir avec le supérieur immédiat)

(à convenir avec le supérieur immédiat)

*La journée d'absence est une préférence et peut-être modifiée lors de la confection des horaires suivant les besoins du centre d'activités, modifiant l'horaire des jours travaillés.

HORAIRE DE TRAVAIL PROPOSÉ

	SEMAINE 1					SEMAINE 2								
	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
Heure début														
Heure fin														
Repas														

CONVERSION DES CONGÉS EN PRIME

Choix du nombre de jours fériés convertis, incluant 4,6 jours de congé maladie

Cocher (✓)	Jours convertis	Pourcentage de prime	Jours fériés non convertis
<input type="checkbox"/>	12,6 (8 fériés)	4,3	1. Noël 2. Lendemain de Noël 3. Jour de l'an 4. Lendemain du Jour de l'an 5. Fête nationale
<input type="checkbox"/>	13,6 (9 fériés)	4,9	1. Noël 2. Lendemain de Noël 3. Jour de l'an 4. Fête nationale
<input type="checkbox"/>	14,6 (10 fériés)	5,5	1. Noël 2. Lendemain de Noël 3. Fête nationale
<input type="checkbox"/>	15,6 (11 fériés)	6,0	1. Noël 2. Fête nationale

MODIFICATION DU NOMBRE DE CONGÉS ANNUELS EN FONCTION DU NOUVEL HORAIRE

Congé annuel	Ancien horaire	Nouvel horaire
Moins de 17 ans de service	20 jours	16 jours
17 et 18 ans de service	21 jours	16,8 jours
19 et 20 ans de service	22 jours	17,6 jours
21 et 22 ans de service	23 jours	18,4 jours
23 et 24 ans de service	24 jours	19,2 jours
25 ans et plus de service	25 jours	20,0 jours

Il est entendu que l'employeur ou la personne salariée peut convenir de mettre fin à cette entente sur préavis de trente (30) jours.

SIGNATURE DU SALARIÉ(E) : _____

Date : _____

DATE LIMITE D'ENVOI DE LA DEMANDE AU SUPÉRIEUR IMMÉDIAT : **1er OCTOBRE 2021**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES DEMANDES AUTORISÉES : **Semaine débutant le 2 janvier 2022**

Espace réservé au supérieur immédiat DATE LIMITE D'AUTORISATION : **22 octobre 2021**

DATE LIMITE D'ENVOI AU SERVICE DES RELATIONS DE TRAVAIL : 1 NOVEMBRE 2021

Passé ce délai, aucun formulaire ne sera traité

Demande acceptée

Jour(s) de congé autorisé : _____

Demande refusée

Motif : _____

Signature du supérieur immédiat : _____

Date : _____

☞ Bien vouloir acheminer le formulaire dûment rempli au Service des relations de travail,
par courrier interne (bureaux administratifs) ou par courriel au **relations_de_travail.ciissca@ssss.gouv.qc.ca**